

**PARCE QUE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
NE VA PAS SE FAIRE TOUTE SEULE, LA CAPEB
PROPOSE 26 MESURES ET SOLUTIONS POUR
DONNER AUX ENTREPRISES ARTISANALES
DU BÂTIMENT LES MOYENS D'AGIR ET
D'EXERCER LEUR METIER SEREINEMENT.**



**REJOIGNEZ LE
MOUVEMENT !**

La rénovation énergétique est un immense défi collectif. Elle doit être engagée maintenant et sans demi-mesure. Les 560 000 entreprises artisanales du bâtiment, qui représentent 96% des entreprises du bâtiment, s'engagent au quotidien pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre de notre pays. Compétentes et présentes partout sur le territoire, elles détiennent les clés pour relever ce défi.

Pourtant, rien n'est fait pour leur simplifier la tâche. Qui plus est, l'activité dans le bâtiment montre des signes inquiétants pour les prochains mois.

Il est temps aujourd'hui d'agir et d'arrêter de croire que la rénovation énergétique va se faire toute seule.

La CAPEB propose 26 mesures pour donner les moyens aux entreprises artisanales du bâtiment d'exercer leur métier sereinement et d'accélérer les chantiers de rénovation énergétique.

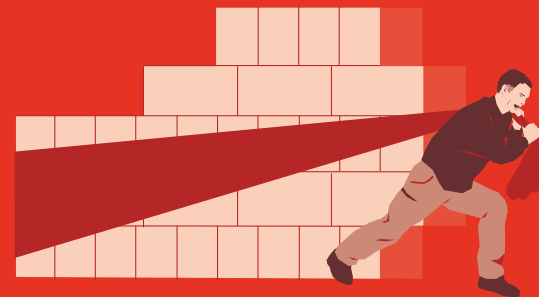
Ces mesures visent notamment à conforter l'activité des entreprises dans un contexte économique menaçant (hausse des coûts des matériaux et des équipements, hausse des coûts de l'énergie, difficultés d'approvisionnement, etc.), à booster les travaux de rénovation énergétique en donnant aux donneurs d'ordre, et notamment aux particuliers, les moyens de les financer, à simplifier les réglementations et les dispositifs d'aide complexes, instables et peu lisibles, et, enfin, à permettre la transition écologique du secteur dans le cadre d'un calendrier volontariste mais réaliste.

Nous restons plus que jamais aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment, investis et déterminés.

Jean-Christophe Repon
Président confédéral de la CAPEB

01

LUTTER CONTRE LA HAUSSE
DES COÛTS ET L'INFLATION



HAUSSE DES PRIX

Nous demandons une réelle transparence

Assurer une réelle transparence sur les hausses de prix pratiquées par les industriels et les négoce, en lien avec la crise de la COVID, la guerre en Ukraine et la décarbonation des process industriels.

REP BÂTIMENT (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT)

Nous demandons une clause de revoyure

Persuadée que le calendrier de mise en œuvre de cette REP est irréaliste, nous demandons une clause de revoyure à l'issue de la période de «tolérance» de quatre mois pour ne pas que les entreprises artisanales du bâtiment soient pénalisées par la non-opérationnalité du dispositif.

CONSTRUCTION NEUVE

Nous demandons l'indexation des plafonds

Indexer, pour l'ensemble des dispositifs existants, les plafonds de ressources sur l'inflation réelle.

MAPRIMERÉNOV

Nous demandons de booster les travaux de rénovation énergétique

Indexer les aides de MaPrimeRénov sur l'inflation constatée dans le secteur du bâtiment afin d'éviter une augmentation du reste à charge des ménages.

CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

Nous demandons à indexer les primes CEE

Indexer les primes CEE dans le cadre des coups de pouce, ainsi que les plafonds de ressources sur l'inflation constatée par type de travaux afin d'éviter une augmentation du reste à charge des ménages.

PASS' RÉNO

Nous demandons la mise en place d'une aide de 300 € pour les ménages modestes

Mettre en place un Pass'Réno de 300 € environ, de manière temporaire (6 mois) afin d'amortir l'impact de l'inflation, pour les ménages très modestes (revenus d'un couple inférieur à 22 320 €, environ 3 millions de ménages) et pour les passoires thermiques, fléchant prioritairement les travaux d'urgence et les travaux d'entretien-maintenance-dépannage.

Cette disposition serait complémentaire au chèque énergie actuel, d'un montant de 150 € (distribué à près de 5,8 millions de ménages).

Ce Pass'Réno serait d'un coût d'environ 700 millions d'euros, mais plus ciblé sur les travaux de performance énergétique (et non sur les coûts de l'énergie) et les plus précaires.

Cette mesure permettrait d'amortir la hausse des coûts (5 à 10 % en moyenne sur les devis au premier trimestre 2022) pour les particuliers et de maintenir l'activité des entreprises du bâtiment en ne cassant pas la dynamique actuelle.



02

**BOOSTER LES AIDES
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
ET SIMPLIFIER LES DISPOSITIFS**



MAPRIMERÉNOV

Nous demandons la diminution du reste à charge.

- Diminuer de moitié le reste à charge pour les ménages modestes et très modestes pour accélérer la rénovation énergétique du parc de logement avec l'octroi d'un bonus en cas de réalisation de travaux multigestes (ex. : 1 geste chauffage + 1 geste isolation) ou de rénovation globale.

Cette mesure générera une augmentation des économies en termes de dépenses énergétiques et diminuera la demande en énergie. Elle favorisera l'activité et l'emploi dans le secteur du bâtiment en 2023, période qui sera plus difficile pour la filière si aucune mesure de soutien n'est prise.

Le coût direct de cette mesure pourrait s'élever autour de 480 millions d'euros sur un an, éventuellement renouvelable en fonction des résultats constatés en nombre de rénovations énergétiques.

- Garantir par l'Etat l'éco-PTZ Prime Rénov proposé pour financer le reste à charge des ménages (Cf. Prêt avance rénovation).

CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

Nous demandons une valorisation du système.

- Stabiliser le dispositif des CEE sur la durée de la cinquième période en évitant les « stop and go » successifs, notamment pour ce qui concerne les opérations « coup de pouce ».
- Mettre en œuvre aussi rapidement que possible le programme OSCAR, et notamment ses volets SIMPLIFICATIONS et ACCOMPAGNATEURS DES PROS, en élargissant l'expérimentation à 12 régions dès maintenant.
- Financer un audit énergétique gratuit dès le premier geste réalisé par un particulier en vue d'élaborer un parcours travaux de rénovation énergétique pour le logement/la maison afin d'atteindre un niveau de performance de consommation souhaitable.

RÉNOVATIONS GLOBALES

Nous demandons que leur réalisation soit facilitée pour les TPE.

- En complément de l'actuel taux de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique, mettre en place une TVA à taux réduit à 5,5 % pour tous les travaux réalisés en groupement momentané d'entreprises (GME) constitué de plus de trois corps de métiers, ce qui incitera les entreprises artisanales de proximité à se constituer en GME pour réaliser des travaux complets et facilitera la vie des particuliers par la mise en place d'un interlocuteur unique de chantier.

Cette mesure est d'un coût faible, voire marginal pour l'État et constituera un levier fort pour accélérer le nombre de rénovations globales et permettre une massification des travaux portée non par une minorité de grands faiseurs, mais par le plus grand nombre des TPE du bâtiment (soit 95 % des entreprises du bâtiment), expertes dans leurs métiers.

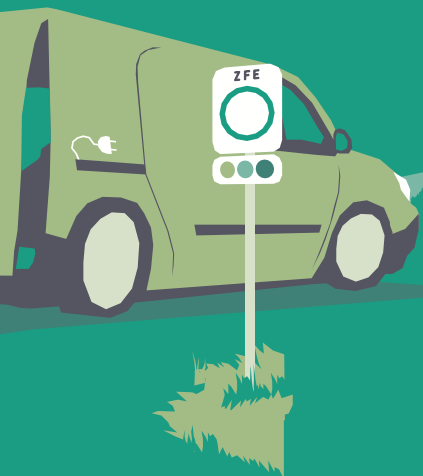
- Proposer un prêt bancaire « en 3 clics » pour réaliser des travaux de rénovation globale ou par étapes.

QUALIFICATION RGE

Nous demandons de renforcer la crédibilité du dispositif et de le simplifier.

- Imposer la présence d'un référent RGE par tranche de 10 salariés au sein des entreprises qualifiées RGE.
- Dynamiser le dispositif de la qualification « chantier »* en mobilisant l'ensemble des organismes de qualification autour d'objectifs précis et en faisant connaître ce dispositif par des actions de communication et de promotion de grande ampleur.
- Fixer un taux de contrôle par entreprises RGE en fonction du nombre de chantiers réalisés par l'entreprise, le choix des chantiers à contrôler devant être effectué par l'organisme de qualification sur la base de l'ensemble des chantiers réalisés par l'entreprise (choix réellement aléatoire).
- Coordonner les contrôles réalisés au titre de la qualification RGE et au titre des CEE : choix des chantiers, référentiel de contrôle, etc.

* Nouvelle appellation de la qualification « coup par coup ».



03

**DONNER AUX ARTISANS LES
MOYENS D'EXERCER SEREINEMENT
ET EFFICACEMENT LEUR MÉTIER**



ZFE-m (ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ)

Nous demandons un calendrier de mise en œuvre réaliste

- Adapter le calendrier de mise en place des ZFE-m pour tenir compte des réalités économiques des entreprises de proximité et de l'offre de véhicules sur le marché.
- Intégrer aux processus de mise en place des ZFE-m des représentants des organisations professionnelles représentant les entreprises de proximité.
- Créer un organe de gouvernance nationale ad hoc des ZFE-m.
- Autoriser des dérogations locales pour la circulation de certains véhicules en ZFE-m, tout en veillant à leur cohérence au niveau national.
- Mettre en œuvre les préconisations de la mission flash.

PARC DES VÉHICULES PROFESSIONNELS

Nous demandons un accompagnement financier

Favoriser, par des dispositions financières chocs, la transformation du parc des véhicules des professionnels vers des véhicules propres afin de diminuer le poids de l'énergie dans les charges des entreprises, mais aussi pour contribuer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en termes de maîtrise des consommations énergétiques.

Cette mesure pourrait être complétée par une offre packagée à destination des entreprises : aide à l'acquisition d'un véhicule électrique intégrant un financement préférentiel couvrant la mise en place d'une borne IRVE et installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter la borne de recharge, permettant ainsi un fonctionnement en totale autoconsommation.



04

**LUTTER POUR PLUS D'ÉQUITÉ
DANS L'EXERCICE
DE NOS MÉTIERS**

CONCURRENCE DÉLOYALE

Nous demandons des mesures rapides

- Limiter à deux ans, dans le BTP, le recours au régime de la micro-entreprise en activité principale.
- Supprimer tous dispositifs légaux générant des situations de dumping social, renforcer les sanctions existantes, notamment concernant le détachement de salariés, et contrôler le bon paiement des cotisations sociales.
- Contrôler l'exercice d'activités dissimulées favorisé par les plateformes de mise en relation qui facilitent la possibilité d'échapper aux obligations fiscales et sociales, et l'exercice d'activités sans les qualifications professionnelles requises dans le bâtiment.

SOUS-TRAITANCE EN CASCADE

Nous demandons sa limitation

Limiter la sous-traitance en cascade, au rang 1, pour contribuer à la solidité financière des entreprises et à la qualité des travaux réalisés.

**REJOIGNEZ LE
MOUVEMENT !**

